

VOUS ÊTES SAISONNIER ?



Vous cherchez des informations sur :

- * Les postes en saison,
- * Les compétences requises,
- * La réglementation du travail,
- * La formation,
- * La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- * Le logement,
- * La professionnalisation des trajectoires individuelles,
- * Le territoire.

Vous cherchez une aide pour :

- * Vous orienter vers les employeurs en fonction des offres affichées,
- * Vous diriger vers des ateliers de soutien à la candidature spontanée (sur inscription),
- * Vous mettre en relation avec le partenaire de la Maison des Saisonniers adapté à vos besoins :
 - Pôle Emploi, l'Agi, la Mission Locale pour leur accompagnement et aides spécifiques,
 - Habitat Jeunes pour l'accès au logement,
 - La COBARC pour une information sur le droit du travail et la médiation,
 - Insercycles pour la mobilité,
 - Bassin Formation pour la formation professionnelle,
 - CIBC / AFPA pour la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
- * Vous préparer à une saison d'hiver sur le Grand Briançonnais et vous accompagner sur place aux forums des emplois de la saison d'hiver (inscription avant mi-septembre).



Contactez-nous au **05 56 83 66 24**

DIALOGUE SOCIAL



LA CHARTE DES SAISONNIERS DU BASSIN D'ARCACHON

Objectif : Regrouper les acteurs de la saison (employeurs, saisonniers, collectivités) dans une même éthique de l'emploi saisonnier.

Les engagements :

- * Les employeurs s'engagent à respecter le code du travail. Ils honoreront les promesses d'embauche faites oralement ou par écrit et assureront le suivi du parcours professionnel du saisonnier jusqu'au bilan de saison.
- * Les saisonniers s'engagent à respecter le code du travail. Ils honoreront leur accord oral ou écrit à la promesse d'embauche de l'employeur. Ils effectueront les tâches pour lesquelles ils sont rémunérés. Ils participeront activement au développement de la structure qui les emploie et de la station qui les accueille.
- * La collectivité s'engage à prendre en compte les besoins des saisonniers, notamment ceux exprimés par la Maison des Saisonniers et à accompagner la mise en œuvre des solutions retenues.

LA COBARC

La COBARC est une commission paritaire locale qui regroupe les partenaires sociaux sur le site de la Maison des Saisonniers. Elle informe sur le droit du travail et les applications des conventions collectives.

Elle intervient en tant que médiateur entre l'employeur et le saisonnier afin que les conflits soient traités conformément à la loi. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la Maison des Saisonniers.



Contactez-nous au **05 56 83 66 24**

INFORMATIONS PRATIQUES



L'EMPLOI

- * **Pôle Emploi** : 38 av. Charles de Gaulle - La Teste de Buch. **3949**
- * **Mission Locale** : 12 rue du Parc de l'Estey - La Teste de Buch. **05 56 22 04 22**

VIE QUOTIDIENNE

* Les Mairies :

- **Arcachon** : 2 place Lucien de Gracia. **05 57 52 98 98**
- **La Teste de Buch** : 18 rue du 14 juillet. **05 56 22 35 00**
- **Gujan-Mestras** : 1 place du G^{al} de Gaulle. **05 57 52 57 52**
- **Au Teich** : 64 bis av. de la Côte d'Argent. **05 57 22 33 60**

* Les transports :

■ **Baïa** : 5 lignes de bus couvrent le territoire de la COBAS l'hiver, 2 de plus en été. Un transport à la demande (Arrêts TAD) vient en complément de ces lignes.

■ **Eho !** : Bus citadins gratuits et non polluants dans toutes les communes de la COBAS.

■ **Renseignements sur internet** : www.baia-cobas.fr ou à la Boutique Baïa, 3 rue du Général Castelnau à La Teste de Buch (Ligne 3 arrêt Place Jean Hameau). **0 810 20 27 14 – info@baia-cobas.fr**

■ **Insercycles** : Prêt de vélos et de mobylettes à coûts modérés, sous conditions et sur prescription.

* Autres contacts utiles :

- **CPAM** : 1 rue Francis Lanine - Arcachon. **36 46**
- **CAF (Point Relais)** : 254, boulevard de la Plage - Arcachon.
- **Médecine du travail** : Dans le cadre de votre emploi saisonnier, vous avez droit à une visite médicale gratuite. L'employeur doit en faire la demande.
- **MDSI (assistantes sociales)** : 34 bis rue François Legallais - Arcachon. **05 57 52 55 40**
- **PASSEREL Point Jeunes (accueil, écoute et soutien)** : 4 rue de l'Yser - La Teste de Buch. **05 56 83 00 33**

Contactez-nous au **05 56 83 66 24**

INFORMATIONS PRATIQUES



■ Les laveries :

- > **Arcachon** : Washmatic - 46 avenue du G^{al} de Gaulle (proche gare). **05 56 83 56 00**
- > **La Teste de Buch** : 2M - Centre commercial du Baou (proche marché). **05 56 66 61 28**
- > **Gujan-Mestras** : Laverie Poisson - 26 cours de Verdun. **05 56 66 51 57**

SANTÉ

- * **Hôpital Jean Hameau** : Bd Louis Lignon - La Teste de Buch. **05 57 52 90 00**
- * **Clinique d'Arcachon** : 109 bd de la Plage - Arcachon. **05 57 72 26 00** (pas de service d'urgences)
- * **Planning familial** : Hôpital Jean Hameau. **05 57 52 90 00**
- * **Centre d'addictologie** : 38, rue du M^{al} de Lattre de Tassigny - Arcachon. Sur simple appel au : **05 56 83 11 12**
- * **CAN'ABUS** : Maison de la Solidarité - Le Teich (face à la Mairie). **06 78 25 57 35**

CULTURE ET LOISIRS

Vous trouverez les plans des villes, les informations sur les activités sportives et les manifestations culturelles dans les offices de tourisme.

- * **Arcachon** : 1, esplanade Georges Pompidou (rond point de La Poste). **05 57 52 97 97**
- * **La Teste de Buch** : Place Jean Hameau. **05 56 54 63 14**
- * **Gujan-Mestras** : 37, av. de Lattre de Tassigny. **05 56 66 12 65**
- * **Le Teich** : 1, place Dubernet. **05 56 22 80 46**

APPELS D'URGENCE

- * **Pompiers** : 18
- * **SAMU** : 15
- * **Police** : 17



Contactez-nous au **05 56 83 66 24**

SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Infos
pratiques



> *Le livret professionnel*

Ce livret rassemble l'évaluation de toutes vos saisons.

Vos évaluations sont consignées sur une fiche (Visa du saisonnier) établie en fin de saison par l'employeur en votre présence.

Dans le dossier de candidature, ce visa accompagnera votre CV.

* **Objectif** : Aide à l'embauche à distance.

Ce livret permettra de mettre en avant vos compétences validées par des professionnels.

> *La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)*

* **Objectif** : Obtenir un titre professionnel * sans passer par une formation.

Faire valider toutes les compétences que vous avez acquises au cours de votre expérience par un titre professionnel équivalent au diplôme.

* **Condition** : Justifier de trois années sur le poste de travail dont vous voulez valider les compétences

* **Déroulement de cette validation** :

① Constituer un dossier administratif et le déposer à la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, de l'Emploi) pour acceptation,

② Monter un dossier de synthèse, contenant le descriptif de vos activités professionnelles et/ou bénévoles,

③ Épreuve de validation :

Un jury de professionnels évalue vos compétences sur des réalisations concrètes et dans des conditions proches de l'exercice de votre métier.

* Certification du Ministère chargé de l'Emploi, inscrite comme tout diplôme ou titre au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Contactez-nous au **05 56 83 66 24**

SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Infos
pratiques



*> 21 h de formation gratuite avant la saison offertes
par le FAFIH*

* **Objectif** : Vous permettre de conforter vos compétences dans les domaines suivants :

- Technique de cuisine, de service en salle et de femme de chambre,
- Association mets et vins,
- HACCP,
- Informatique, bureautique et internet,
- Prévention des risques professionnels,
- Vente de prestation.

* **Condition** : Justifier de trois semaines de travail saisonnier.



COBAS



Communauté d'Agglomération
Bassin d'Arcachon Sud

Contactez-nous au **05 56 83 66 24**

SE LOGER : OÙ ? COMMENT ?



> Cinq bungalows à la plaine Moga à La Teste de Buch sont à la disposition des saisonniers des entreprises adhérentes à La Charte des Saisonniers.

Conditions de règlement : 150 € pour l'employeur et 200 € pour le saisonnier.

Les employeurs doivent prendre contact avec Habitat Jeunes au 05 56 66 85 42.

> La COBAS fait appel à des particuliers pour des propositions d'hébergement à des loyers modérés.

**LA
BONNE IDÉE !**



> Pensez également :

- * À la colocation,
- * Aux agences immobilières,
- * À Habitat Jeunes qui vous aidera dans les formalités d'aide au logement.



COBAS



Communauté d'Agglomération
Bassin d'Arcachon Sud

Contactez-nous au **05 56 83 66 24**